

Bilan des **Assemblées Générales**

2025 - Au 30 juin -



Près de **7 500** résolutions votées

à partir d'un dialogue actionnarial constructif
et des convictions fermes

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts remplit pleinement son rôle d'actionnaire actif en exerçant systématiquement ses droits de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dans lesquelles elle investit.

La gestion d'actifs (GDA) déploie une démarche d'influence auprès des entreprises pour promouvoir les meilleures pratiques.

Pour ce faire, la gestion d'actifs effectue chaque année une revue de sa politique de vote et se réfère aux principes qui formalisent ses attentes en matière de gouvernement d'entreprise. Ils constituent le socle de référence du dialogue actionnarial entretenu tout au long de l'année par les équipes de la gestion d'actifs.

Ce dialogue permet à l'Institution publique d'apprécier la pertinence des résolutions soumises au vote en assemblées générales et donc d'exercer de façon éclairée sa responsabilité d'actionnaire engagé.



4^e investisseur institutionnel de France

avec **323 Md€** d'actifs

La direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts dispose de 323 Md€ d'actifs sous gestion en valeur de marché au 31-12-2024, dont 97 % sont gérés en direct par des équipes internes de gérants, qui développent chacun une double approche financière et extra-financière, dans la décision d'investissement et dans le suivi ultérieur des investissements.

La gestion d'actifs favorise une approche bilatérale du dialogue actionnarial avec les entreprises, c'est-à-dire en direct et sans intermédiaire.

La continuité du dialogue, le suivi de la progression dans le temps long et la confidentialité des informations échangées sont cruciaux pour maintenir une influence et obtenir des résultats.

Rappel de l'évolution de la politique de vote

applicable à la saison 2025

Les évolutions de la politique de vote de la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts se sont vues appliquées durant l'année 2025 :

- Soucieuse d'un périmètre d'analyse le plus représentatif et le plus large possible GDA souhaite que les entreprises s'engagent dans une démarche **pour tendre vers 30 % minimum des ETP dans le calcul du ratio d'équité.**
- L'enrichissement de la **grille d'analyse sur les rapports de durabilité et les comptes non financiers** avec une évolution de la méthodologie d'analyse.
- Le renforcement de nos exigences sur **les compétences avérées et identifiables des administrateurs** en matière de RSE **et la formation régulière des conseils** aux sujets émergents et d'actualité.
- L'alignement avec **la loi Attractivité en France** pour les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription.

À retenir en 2025

Un renforcement des exigences de GDA pour les ratios d'équité, une contestation accrue des rémunérations des dirigeants et le maintien des engagements sociaux et climatiques en France/Europe. Ceci malgré l'accentuation du mouvement anti-ESG, notamment aux États-Unis avec pour effet un ralentissement des dépôts de résolutions externes. La communication en durabilité des émetteurs évolue avec les premières publications de rapport de durabilité pour les entreprises soumises à CSRD sur les marchés européens.

Dans la continuité de nos démarches de dialogue actionnarial, GDA a demandé aux sociétés soumises à cette nouvelle réglementation de publier les honoraires liés à la certification des rapports de durabilité par les commissaires aux comptes.

De plus GDA a également demandé aux sociétés engagées concernées par la nouvelle directive européenne de soumettre au vote le rapport de durabilité, comme c'est déjà le cas en Espagne et en Suisse où la loi le demande. En cohérence avec cette demande, notre grille d'analyse s'est renforcée.

Toujours en lien avec le renforcement de nos exigences en matière de compétences et de formation des conseils d'administration en RSE, GDA a notamment veillé d'une part à l'existence de compétences concrètes et identifiables portées par les administrateurs et d'autre part à la formation régulière des conseils aux sujets émergents et d'actualité notamment l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le lobbying et les sujets sociétaux.

Conformément aux évolutions de la politique de vote applicable à l'année 2025, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts a notamment veillé à l'évolution du ratio d'équité qui permet d'objectiver le partage de la valeur. GDA avait mené en 2024 une campagne d'engagement actionnarial afin d'améliorer la proportion des salariés prise en compte dans le calcul du ratio d'équité. Cette campagne se poursuit en 2025.

Cette année, nous observons une forte baisse du nombre de résolutions externes déposées en assemblée générale. Sur le périmètre investi de GDA, cela se ressent particulièrement sur les résolutions externes sociales et sociétales, domaines pour lesquels nous constatons une baisse de quasiment 50 % entre 2024 et 2025.

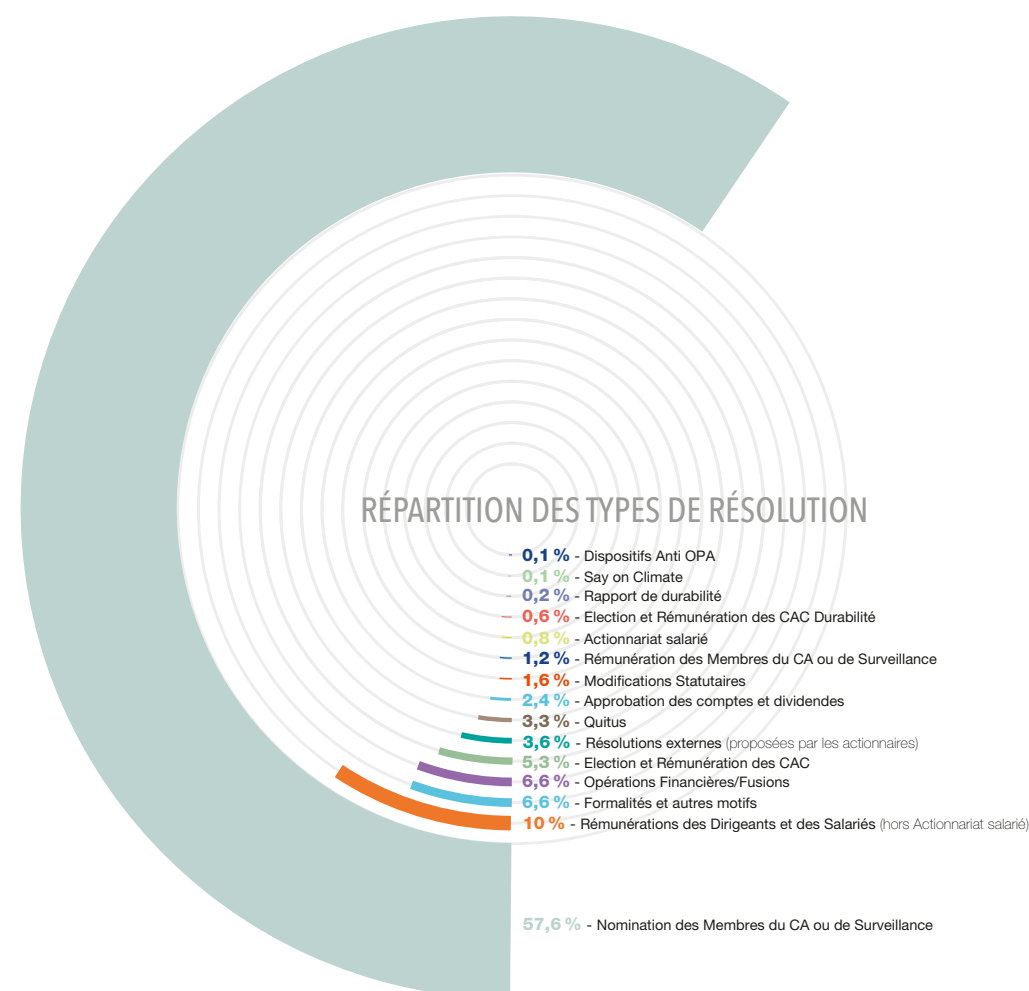
Les résolutions *Say on Climate* ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas, renforcée en 2024 par un volet « *adaptation* » et sur la transparence du scope 4. Ainsi, seules deux résolutions *Say on Climate* ont reçu un vote favorable de GDA en 2025.

Le taux de contestation global de GDA reste stable à **26,2 %**

Exercice des droits de vote

Au 30 juin 2025, la gestion d'actifs en direct (GDA) a voté à **499 assemblées** au cours de l'année 2025, soit **7 451 résolutions**.

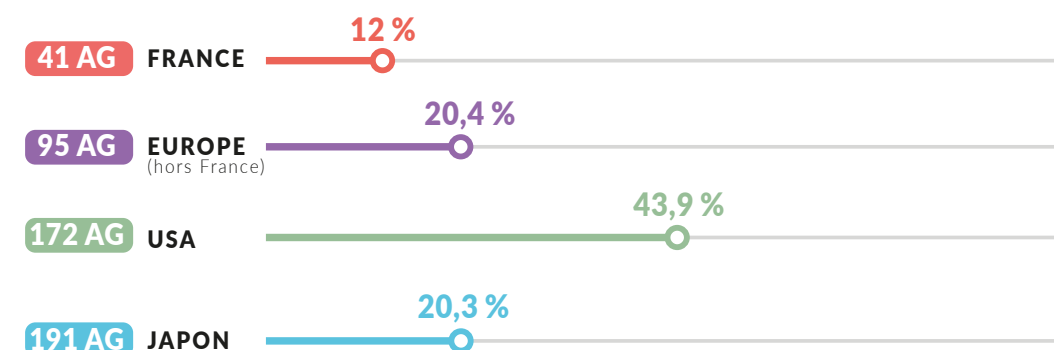
Les résolutions se répartissent de la façon suivante :



Le taux de **contestation global**

qui comprend les votes « Contre » et les votes « Abstention » ressort à **26,2 %**

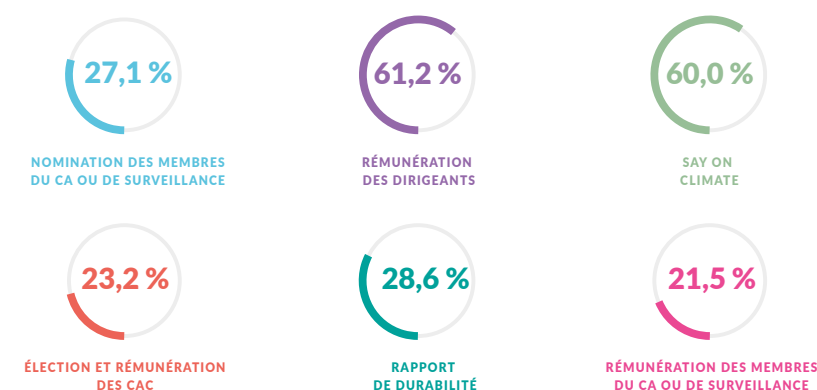
TAUX DE CONTESTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Les principaux thèmes de **contestation**

restent **inchangés**. La composition du conseil et la rémunération restent les principaux sujets de désaccord.

PRINCIPAUX TAUX DE CONTESTATION



Analyse thématique

sur les détentions directes du périmètre GDA

Composition du conseil

GDA promeut des pratiques de gouvernance exigeantes en matière de diversité, considérant que les conseils doivent s'assurer d'une représentation équilibrée de ses membres. Les règles d'application se sont durcies année après année pour fixer un seuil minimum d'un tiers de femmes au conseil dans l'intégralité des géographies.

Féminisation et indépendance

Le **manque de féminisation est responsable de 49,7 % des votes négatifs sur les résolutions** relatives à la nomination ou au renouvellement de mandat.

En France, le manque d'indépendance et les cumuls de mandats restent les principales raisons d'opposition.

Au Japon, les entreprises progressent encore en termes de féminisation. GDA s'est d'ailleurs opposé à seulement un peu plus de 10 % des résolutions proposant une nomination ou un renouvellement d'administrateur en raison du manque de féminisation.

Aux États-Unis, le manque de féminisation représente encore 55 % du taux de contestation des nominations. C'est également dans ce pays que nous observons la majorité de nos votes contre en raison d'une durée de mandat excessive.

Cumul de mandats

La prise en compte de la performance du conseil et la mise en œuvre de la responsabilité de ses membres, vis-à-vis des actionnaires, nécessitent que les mandats soient régulièrement soumis au vote des actionnaires.

Chaque membre doit donc détenir un nombre de mandats tel qu'il soit à même d'assurer pleinement ses fonctions : 4 mandats au maximum pour tous les membres, 1 mandat externe au maximum pour les dirigeants exécutifs, et 2 mandats externes au maximum pour les présidents non exécutifs. Par ailleurs, les présidents non exécutifs ne devraient pas cumuler plusieurs mandats de présidence non exécutive.

En 2025, presque 12 % des votes de contestation sur les renouvellements ou nominations d'administrateurs le sont pour cette raison.

Rémunération des dirigeants de l'entreprise

La Caisse des Dépôts, en qualité d'établissement public, se doit d'être particulièrement vigilante aux rémunérations excessives des dirigeants et applique un principe de rémunération modérée en toute circonstance. GDA mène également depuis plusieurs années une campagne d'engagement pour l'intégration de critères de performance extra-financiers, pertinents, mesurables et alignés avec la stratégie RSE de l'entreprise.

GDA porte une attention particulière à l'examen de la rémunération des dirigeants, et s'assure notamment que les éléments qui la composent soient équilibrés, non seulement en termes de montant mais aussi de structure comme pour la sélection des conditions de performance.

Au premier semestre 2025 le taux de contestation aux résolutions relatives à la rémunération des dirigeants s'élève à 61,2 %.

La principale cause de vote négatif reste le montant excessif attribué ou attribuable aux dirigeants. Dans 72,3 % des cas de votes contestataires, le montant excessif attribué ou attribuable fait partie des raisons de non-approbation.

Ratio d'équité

GDA encourage fortement les politiques de rémunération qui assurent, dans leurs structures et leurs montants, une cohésion sociale au sein de l'entreprise et est favorable à la publication d'un ratio d'équité.

En Europe, 8 entreprises ont fait l'objet d'un ou plusieurs votes négatifs en raison d'une augmentation disproportionnée de la part fixe de la rémunération des dirigeants au regard de l'augmentation de celle des salariés.

Par ailleurs, cette année, GDA a demandé systématiquement dans le cadre de son dialogue actionnarial bilatéral avec les entreprises et en amont des AG, de s'engager dans une démarche **pour tendre vers l'intégration de 30 % minimum des ETP globaux dans le calcul du ratio d'équité** afin d'avoir un ratio le plus représentatif de l'entreprise.

Présence et exigences des critères RSE dans la rémunération variable

GDA veille à ce que les critères RSE utilisés soient impérativement intégrés à la rémunération variable des dirigeants, plus précisément à hauteur d'au moins 20 % de la rémunération court ou long-terme. Outre la pondération, ces critères font également l'objet d'une analyse qualitative afin d'en déterminer la pertinence et le bon alignement avec les enjeux du secteur et les ambitions de l'entreprise en la matière.

Cette année, quasiment 40 % des votes contre la rémunération des dirigeants ont eu pour motif le critère RSE : pour 68,7 % des cas, du fait de l'absence de critères RSE, et pour 31,3 % du fait d'une pondération et/ou d'une qualité insuffisante.

Dans les sociétés françaises de notre portefeuille, qui ont intégré un ou plusieurs critères RSE, au moins 6 entreprises ne respectent pas notre pondération minimale attendue, ce qui représente 25 % des votes de contestation.

Le fort taux d'opposition observé aux États-Unis (99 %), s'explique principalement par une rémunération excessive, doublée d'une absence de critères RSE dans deux tiers de ces votes contre.

La nomination des CAC en durabilité, restons vigilants

GDA a été vigilante à la nomination de commissaires aux comptes en durabilité indépendants. En cas de double mandat, financier et durabilité, GDA privilégie une durée de mandat relativement courte afin de permettre d'évaluer ce dispositif.

En 2025, la majorité des entreprises françaises avaient déjà nommé en 2024 leur CAC en durabilité. Le reste de l'Europe s'y est également conformé en proposant principalement des mandats qui seront renouvelés annuellement.

Les controverses liées aux entreprises conduisent à des votes négatifs

GDA s'est opposée à 35 résolutions à cause des controverses soulevées au sein des entreprises concernées. Le vote contre ou l'abstention s'est porté sur des renouvellements d'administrateurs ou le quitus aux administrateurs, en lien avec les décisions du comité controverses de GDA.

Par ailleurs, certains votes de contestation relèvent des enjeux de durabilité pour des entreprises qui ne répondent pas, à ce stade, à l'intégralité de nos objectifs. Notre vote s'inscrit alors dans une démarche d'escalade.

La performance climatique

Dans la continuité des exigences climatiques de la gestion d'actifs, une attention particulière a été portée aux deux éléments suivants : la réduction en intensité carbone sur 3 ans et la prise en compte du scope 3 dans la cible de décarbonation.

GDA s'est opposée ainsi à 15 résolutions de nominations ou renouvellements de président de comité RSE ou de président de conseil pour des entreprises qui n'avaient aucun des deux critères susmentionnés.

Focus

sur les principaux thèmes 2025

1. Les résolutions externes-vue d'ensemble

Sur l'année 2025, l'*United Nations Principles for Responsible Investment* (UNPRI)¹ comptabilise à ce jour

489 résolutions externes déposées par des actionnaires au niveau mondial, dont 347 aux États-Unis.

2. Les résolutions externes - GDA

Les résolutions externes déposées par les actionnaires peuvent concerner tous les thèmes environnementaux, sociaux et gouvernance, avec une prépondérance pour ces derniers qui représentent plus des trois quarts des résolutions externes.

La gestion d'actifs s'accorde à étudier ces résolutions externes pour soutenir toutes celles qui concourent à une meilleure transparence des pratiques et prise en compte des enjeux ESG.

Au 30 juin 2025, GDA a voté sur 213² résolutions externes sur son périmètre, en légère baisse par rapport aux résolutions de la saison 2024 (291 résolutions), réparties comme suit :

Thèmes	Nb de résolutions	Répartition	Nb POUR	Approbation GDA
CLIMAT	34	16 %	27	79,4 %
BIODIVERSITÉ	15	7 %	15	100 %
SOCIAL	53	24,9 %	45	84,9 %
GOUVERNANCE	111	52,1 %	61	55 %
TOTAL	213	100 %	148	69,5 %

La tendance des résolutions anti-ESG aux États-Unis se poursuit, avec un total de 38 résolutions anti-ESG (ayant entraîné une opposition de GDA sur l'ensemble de ces résolutions), mais leur impact lors de l'assemblée générale reste marginal compte tenu du maintien des positions pro-ESG de la plupart des actionnaires.

¹ <https://collaborate.unpri.org/shareholder-resolution>

² Les 38 résolutions externes anti-ESG sont exclues du décompte des résolutions et 18 *voti di lista* (pour les entreprises italiennes) qui relèvent de la nomination d'administrateurs et de CAC qui ont été reclassées.

Résolutions environnementales

Sous-thèmes	Nb de résolutions	Répartition	Nb POUR	Approb. GDA
STRATÉGIE CLIMAT	16	47,1 %	10	62,5 %
CIBLES CLIMATIQUES	5	14,7 %	4	80 %
LOBBYING CLIMATIQUE	3	8,8 %	3	100 %
TRANSITION JUSTE	2	5,9 %	2	100 %
REPORTING CLIMAT	8	23,5 %	8	100 %
TOTAL - CLIMAT	34	100 %	27	79,4 %
PLASTIQUE	8	53,3 %	8	100 %
DÉPENDANCES ET IMPACTS	4	26,7 %	4	100 %
BIEN-ÊTRE ANIMAL	3	20 %	3	100 %
TOTAL - BIODIVERSITÉ	15	100 %	15	100 %

Sauf exception, GDA soutient les résolutions demandant des efforts environnementaux ; ainsi, nous soutenons toutes les demandes de transparence, d’objectifs, de renforcement d’ambition, de certification, etc. qui renforcent les efforts des entreprises en matière environnementale.

L’ensemble des résolutions externes environnementales non soutenues par GDA

concernent des cibles ou des stratégies climat qui demandaient une transformation impossible aux entreprises visées.

Concernant les résolutions externes liées à la biodiversité, nous observons une demande croissante sur la publication autour du recyclage du plastique et la réduction de son utilisation.

Résolutions sociales et sociétales

Sous-thèmes	Nb de résolutions	Répartition	Nb POUR	Approb. GDA
CONDITIONS DE TRAVAIL	12	22,6 %	7	58,3 %
DROITS HUMAINS	11	20,8 %	10	90,9 %
DIVERSITÉ & INCLUSION	6	11,3 %	6	100 %
PARTIES PRENANTES	13	24,5 %	12	92,3 %
LOBBYING	6	11,3 %	6	100 %
CYBERSÉCURITÉ	5	9,4 %	4	80 %
TOTAL - SOCIAL	53	100 %	45	84,9 %

Alors que le bilan de la saison 2024 comptabilisait 113 résolutions externes sur des sous-thèmes sociaux (133 en 2023), le nombre de résolutions 2025 (53 à mi-année) affiche une forte baisse, qui s’explique essentiellement par le *backlash* anti-ESG aux États-Unis.

Notre taux de soutien est stable conformément à nos exigences maintenues.

Les thématiques ont évolué : le nombre de résolutions relatives à la transparence en matière de lobbying a fondu (32 résolutions en 2024 et seulement 6 cette année) ; les résolutions concernant les droits humains (31 résolutions en 2024 et seulement 11 cette année) et les politiques diversité & inclusion (18 résolutions en 2024 et trois fois moins cette année) ont également fortement diminué.

Les Say On Climate

EN 2021, première année d'apparition des Say on Climate sur le portefeuille, GDA avait souhaité encourager les émetteurs dans leur démarche, puis a affirmé ses exigences et a voté avec plus de fermeté l'année suivante.

EN 2022, sur un total de 20 résolutions, GDA avait voté 4 fois favorablement, s'était abstenue sur 7 résolutions et s'était opposée à 9 résolutions.

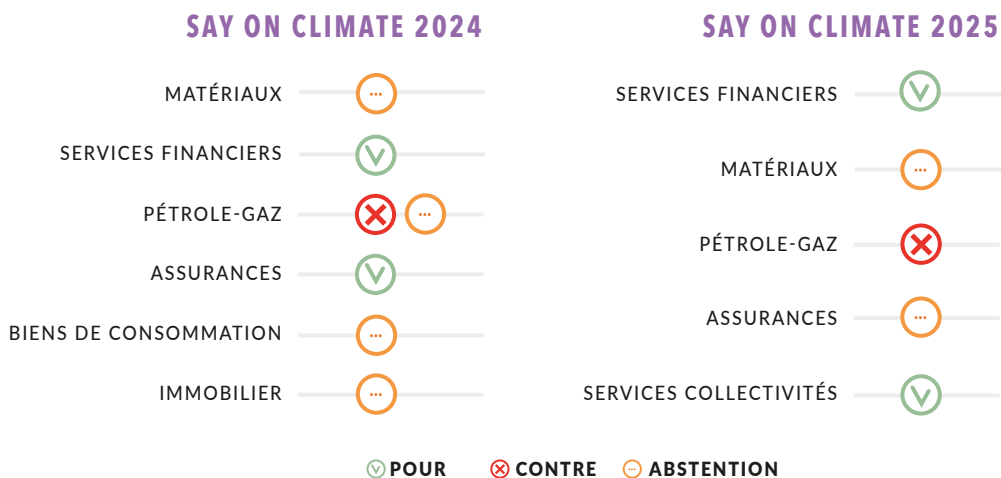
EN 2023, GDA a réitéré son ambition, en mettant l'accent notamment sur l'alignement des sociétés sur une trajectoire 1,5 °C.

EN 2024, l'accent a également été mis sur les politiques d'adaptation des sociétés afin de comprendre leur résilience au changement climatique. Sur les 7 résolutions des sociétés concernées, après analyse approfondie, GDA a voté 2 fois favorablement et s'est opposée à 1 résolution jugée insatisfaisante,

pour laquelle l'engagement actionnarial n'a pas permis d'éclaircir nos doutes. GDA s'est également abstenue à 4 résolutions de sociétés dont GDA a reconnu les efforts dans le temps, mais dont la stratégie climatique pourrait encore gagner en ambition.

EN 2025, GDA a poursuivi sa ligne de vote stricte sur le climat, en lien avec la politique climat du groupe. Ainsi, seules deux sociétés présentant une résolution climatique ont reçu un vote favorable de la part de GDA, faisant preuve d'efforts tangibles sur leur stratégie climatique, suivant leurs cibles de manière cohérente et présentant de réelles ambitions climatiques. Les votes CONTRE ou ABSTENTION ont été motivés par un recul de la transparence, des objectifs de CAPEX ou de la stratégie climatique, ou encore un recul des politiques climatiques.

RÉPARTITION DES VOTES SELON LES SECTEURS



À retenir en 2025

Notre exigence renforcée reflète notre ambition d'agir sur la transformation réelle des modèles d'affaires. Chaque résolution interne sur ce sujet est systématiquement précédée et accompagnée d'un travail d'engagement actionnarial structuré, approfondi et traçable. Le dialogue direct avec les sociétés est une composante essentielle de notre stratégie : il nous permet à la fois d'apprécier le sérieux de la démarche, mais aussi de porter nos attentes avec clarté.

Nous considérons que le vote sur une résolution climatique ne peut être dissocié d'une démarche de progrès dans la stratégie de l'émetteur.

C'est pourquoi notre approche repose sur deux leviers complémentaires, **1/ une analyse rigoureuse**, fondée sur des critères objectifs et comparables et **2/ un engagement actionnarial actif**, afin d'interroger les orientations stratégiques et de challenger les choix méthodologiques.

Ce dialogue nous conduit à aborder des sujets techniques de fond tels que l'alignement à un scénario 1,5° C, l'évaluation interne des risques physiques liés au climat, ou encore la prise en compte des émissions évitées. Ces discussions sont l'occasion d'évaluer non seulement les résultats mais aussi la qualité du raisonnement et la robustesse des méthodologies. Lorsque ces échanges ne permettent pas de lever nos doutes, et que l'entreprise ne montre pas de réelle volonté d'amélioration, nous ne soutenons pas la résolution.

Les Rapports en durabilité et comptes extra-financiers

En 2024, la gestion d'actifs avait mis en place une grille d'analyse dédiée aux résolutions portant sur l'approbation des rapports de durabilité. D'un point de vue réglementaire, cette pratique concernait exclusivement les marchés espagnols et suisses.

En 2025, la grille d'analyse a été revue et renforcée via des critères discriminants, ainsi qu'une nouvelle méthodologie d'analyse : pour les marchés sans réglementation dédiée, une analyse de GDA a tout de même été effectuée pour les sociétés qui ont fait l'objet de controverses sévères ou sujettes à un contexte spécifique.

La demande d'une mise au vote par une résolution dédiée pour le rapport de durabilité dans les marchés non contraints par leur réglementation locale a été faite de façon systématique lors des engagements bilatéraux dédiés à la gouvernance en amont des assemblées générales.

Sur les 14 résolutions portant sur les rapports de durabilité des sociétés investies par GDA au premier semestre de 2025, après analyse approfondie, GDA a voté 10 fois favorablement et s'est abstenue 4 fois.

Continuité d'un **fort dialogue actionnarial**

dédié à la gouvernance et à la durabilité

La doctrine d'actionnaire responsable de la Caisse des Dépôts repose sur le pilier du dialogue avec les émetteurs. Ce dialogue est un facteur clé pour faire progresser les entreprises en matière ESG. La Caisse des Dépôts mesure chaque année son efficacité et valide ainsi sa démarche d'influence.

Avec 323 Md€ d'actifs sous gestion la Caisse des Dépôts, 4^e investisseur institutionnel de France au travers de ses gestions d'actifs dispose d'un poids important pour orienter les entreprises vers les pratiques les plus vertueuses tout en considérant leurs spécificités et leurs progrès.

C'est l'approche bilatérale du dialogue actionnarial avec les entreprises, c'est-à-dire en direct et sans intermédiaire, qui permet cet accompagnement sur mesure.

La continuité du dialogue, le suivi de la progression dans le temps long et la confidentialité des informations échangées sont cruciaux pour maintenir une influence et obtenir des résultats. L'intégralité des demandes effectuées auprès des entreprises en portefeuille sont monitorées annuellement.

Ce dialogue constructif est mené par les équipes de GDA auprès des entreprises de ses portefeuilles actions et crédit sur un champ large de thématiques : gouvernance, éthique des affaires, partage de la valeur, inégalités, communautés, droits humains, climat, biodiversité, etc.

Chaque année, des progrès sont constatés et GDA y contribue par sa démarche d'influence et d'accompagnement. Les changements de pratiques des entreprises sont multifactoriels et sont menés en premier lieu au sein de l'entreprise.

Le dialogue et l'engagement de l'institution aboutissent grâce à la volonté des managements et des salariés, aux évolutions de la réglementation, aux le travail de toutes les parties prenantes.

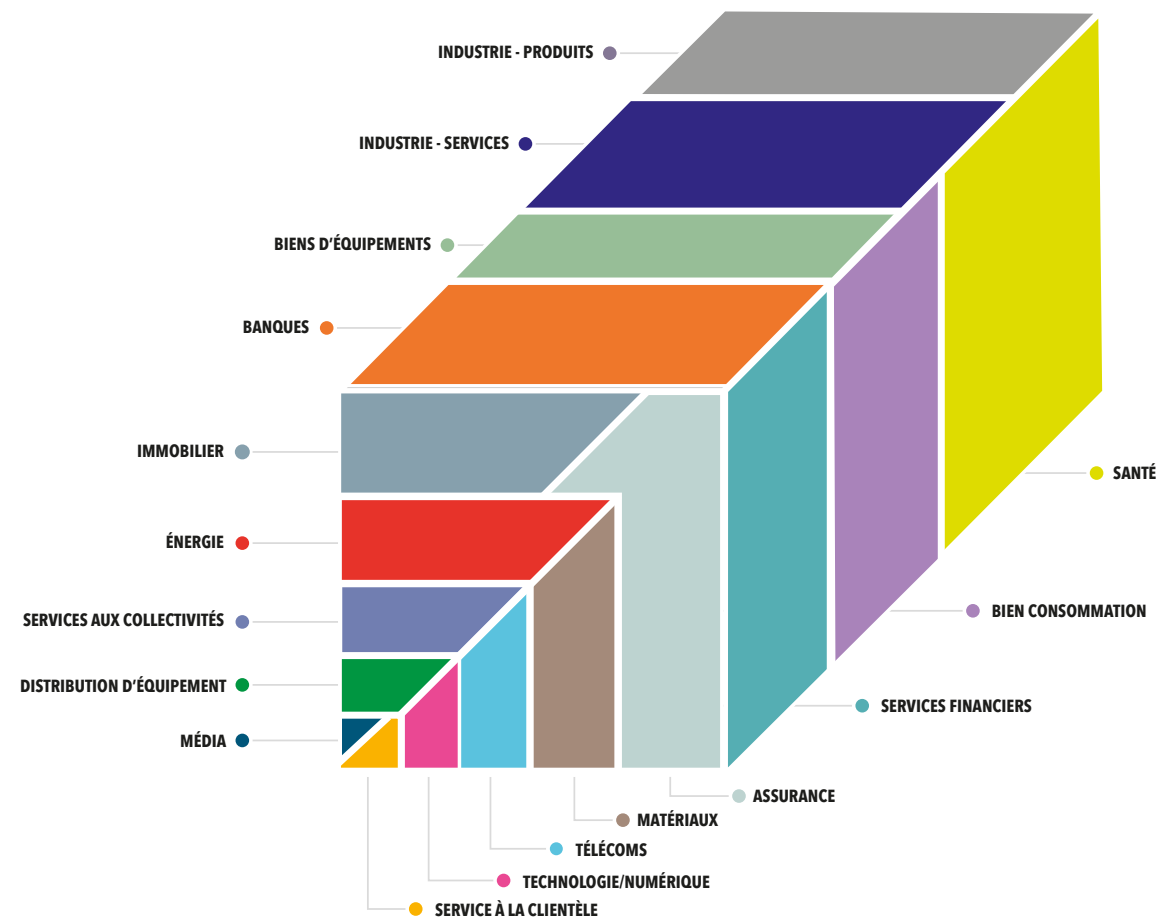
Noter démarche d'engagement nous a permis de dialoguer avec 90 sociétés de secteurs variés lors de 121 entretiens au premier semestre 2025. Cela représente près de 42 % des encours des portefeuilles d'actions cotées et d'obligations d'entreprises en gestion directe.

Parmi ces 121 entretiens, les thématiques suivantes ont notamment été abordées :

NOMBRE D'ENTRETIENS PAR THÉMATIQUE



Répartition des sociétés rencontrées au premier semestre 2025 par secteur



Un cadre structuré pour mieux accompagner les entreprises

Le dialogue actionnarial s'inscrit dans une démarche d'investissement long terme. Les échanges réguliers permettent un suivi constructif dans le temps des différentes thématiques abordées.

Les objectifs de dialogue sont multiples :

- S'assurer que les entreprises sont en adéquation avec la doctrine d'investissement de GDA et les politiques durables du Groupe CDC (politique Climat , politique Biodiversité , Charte Finance Responsable , stratégie Cohésion sociale et territoriale),
- Accélérer et accompagner les efforts des émetteurs en matière de transition socio-environnementale et de gouvernance,
- Répondre aux plans d'action stratégique de GDA,
- Présenter la politique de vote de la CDC aux émetteurs et les exigences ESG d'investissement de GDA,
- S'assurer que les votes de GDA sont compris par les émetteurs et articulés avec le dialogue actionnarial mené par ailleurs,
- Mieux comprendre le point de vue des entreprises en portefeuille.

[Politique climat](#)
[Politique nature](#)
[Charte Finance Responsable](#)
[Politique Sociale Territoriale](#)

Chaque année, GDA établit un plan d'engagement ciblé avec des sociétés à engager prioritairement. Il reprend tous les objectifs de GDA, les besoins particuliers et les thématiques prioritaires selon les spécificités des secteurs :

- **Les entretiens bilatéraux sur la gouvernance** sont menés auprès de sociétés avec pour objectifs de préparer le vote en assemblée générale, d'échanger sur la politique de vote de GDA et sur ses orientations de votes, et de faire évoluer les résolutions contraires à nos principes dans la mesure du possible. GDA profite de ce dialogue pour réaffirmer certaines demandes de façon systématique, comme la mise au vote du rapport de durabilité, la publication des honoraires des commissaires aux comptes en durabilité ou encore l'évolution du périmètre d'application du ratio d'équité. Une grande partie de ces entretiens, près de 70 %, ont eu lieu directement avec un membre du conseil d'administration ou de surveillance.
- Concernant la prise en compte des **enjeux sociaux et sociétaux**, le dialogue actionnarial mené par les équipes de GDA permet de porter une attention particulière aux enjeux de salaires décents, de conditions de travail dans la chaîne de valeur (salariés et fournisseurs), de consommation responsable, et d'impact sur les communautés touchées.
- **Sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**, les entretiens bilatéraux permettent d'approfondir les plans de décarbonation, l'analyse des plans d'adaptation au changement climatique des sociétés, ou encore la démarche adoptée par les entreprises pour mesurer et analyser les émissions évitées (scope 4).
- **Sur le volet biodiversité**, les rendez-vous avec les entreprises permettent d'aborder les sujets les plus matériels par secteur et par pression sur les écosystèmes : déforestation, pollutions, pratiques agricoles, zones sensibles, eau, ressources & économie circulaire ou encore surpêche.

Le document Politique de vote et principes de gouvernement des entreprises cotées est disponible sur le site institutionnel de la Caisse des Dépôts, il est mis à jour annuellement.

www.caissedesdepots.fr/politique-de-vote

Groupe Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00
in | f | @ | ▶
caissedesdepots.fr

